

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du vendredi 20 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 16 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Sylvain DIAZ.

Présents : 9

Sont présents: Sylvie BELLET, Sylvain DIAZ, Martial FREGEAC, Jérôme LACAM, Serge LAVERGNE, Claude MAS, Monique RASERA, Mathilde SPINI, Daniel TAURAND

Votants: 10

Représenté: Jean Paul LACAM

Absent: Loïc BENNET

Secrétaire de séance: Monique RASERA

COMPTE-RENDU

1. Monique RASERA est désignée secrétaire de séance.
2. Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2020. Pour : 10
Sylvie Bellet regrette cependant que le compte-rendu de la réunion du CRPF ne reflète pas l'avis qu'elle a donné, notamment la nécessité d'être vigilant et d'informer les propriétaires forestiers qu'il existe d'autres organismes de gestion des forêts, avec d'autres exigences et d'autres façons de faire. Une information plus complète sera donnée dans le bulletin municipal à venir.

3 et 4- Remplacement capot et mise en place d'une échelle au réservoir de Pech de Tourau

Le coût des travaux sera de 3065 € HT. Après demande d'information, il ne sera pas possible d'obtenir de subvention, le montant des travaux étant trop faible.

Les travaux seront payés sur le programme " travaux n° 23" déjà prévu au budget.

5 et 6 : Objet: Remplacement de radiateurs logement locatif- Création d'opération d'investissement DE 2020 048

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les radiateurs électriques du logement situé au dessus de la mairie sont vétustes et nécessitent d'être remplacés rapidement.

Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget, il est nécessaire de créer une opération d'investissement et d'ouvrir les crédits nécessaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes:

INVESTISSEMENT

2188 - 184	Autres immobilisations corporelles	1800	
020	Dépenses imprévues	-1800	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal demande au maire d'établir d'autres devis que celui présenté lors du Conseil Municipal de 1725.47 € et de vérifier que les radiateurs proposés sont bien adaptés à la taille des pièces.

Par ailleurs, le Maire précise que pour obtenir des subventions concernant les économies d'énergie, il faudra réfléchir à un programme de travaux global d'isolation des logements communaux.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

7- Entretien du chemin de Cabre perdu

A la demande des propriétaires de Cabre Perdu, les élus de la commission voirie ont été voir l'état du chemin. Celui-ci est en effet abimé dans la première partie. Il y aurait des arbres à couper afin que le

chemin reste sec. Le chemin est cependant bien tassé, il ne faudrait peut-être pas trop y toucher. Il est possible de mettre à nouveau du 0/20 mais cela demande de le faire régulièrement car cela ne tient pas.

Avant toute décision et intervention sur la réfection de ce chemin, il est nécessaire de se renseigner sur le classement de ce chemin en piste forestière. Dans ce cas, l'ONF ou un autre organisme pourrait peut être subventionner une part des travaux? En effet, il a quelques années, le chemin avait en partie été dégradé par des exploitants forestiers.

8- Demande d'entretien de la portion de chemin privée du Moulin de Paillargues-DE 2020 049

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de M. Bouge, propriétaire du moulin de Paillargues. Celui-ci, ne pouvant plus entretenir physiquement la partie privée de la route descendant chez lui, demande au conseil municipal s'il est possible que la mairie prenne le relais concernant l'entretien de la partie privée de cette voirie.

Le maire rappelle que la route est communale jusqu'au premier virage, elle est ensuite privée jusqu'à sa maison. Une portion privée de route doit être entretenue par les propriétaires.

Le maire soulève toutefois le problème de ces routes privées qui ne sont plus ou ne seront plus entretenues. Est-ce que de façon globale ou bien à titre exceptionnel la commune peut prendre le relais de cet entretien? Est-ce que le propriétaire pourrait acheter les matériaux et l'agent de la commune aiderait à l'entretenir?

Après discussion, le Conseil Municipal décide:

- s'agissant d'un chemin privé, la Commune n'a pas à entretenir ce chemin. La Commune n'intervient pas sur les voies privées.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

9-Rattachement au RPI de Laval de Cère- Cahus

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis la fermeture de l'école de Teyssieu dans les années 1990, la commune n'est pas investie dans le fonctionnement d'une école, les enfants allant dans les écoles des villages les plus proches.

Aujourd'hui, dans les faits et la pratique, la mairie de Teyssieu est toujours associée dans l'organisation du RPI de Cahus- Laval de Cère. En effet, lors des différents conseils d'école, Teyssieu y est toujours invité et participe activement au débat de l'école.

Aujourd'hui, pour rendre officiel cet engagement, le maire propose par une délibération que Teyssieu intègre le RPI.

Cela permettra à la commune de renforcer son attractivité en parlant du RPI Laval de Cère – Cahus – Teyssieu, mais également de renforcer le RPI par l'arrivée officielle d'une troisième commune.

Aujourd'hui, le transport scolaire public est organisé par la Région et Teyssieu est desservi pour se rendre dans les écoles de Laval de Cère et Cahus.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter cette décision dans l'attente d'informations complémentaires concernant la gestion financière du RPI et les implications que cela engendrera pour

la commune et les habitants. Certains élus regrettent que les parents, dans le cas d'un rattachement, n'aient plus le choix de scolariser leurs enfants en fonction de leur lieu d'habitation ou lieu de travail.

10- Création d'un emploi d'agent recenseur pour la campagne 2021-DE 2020 051

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur, afin de réaliser les opérations de recensement 2021.

L'INSEE versera à la commune une dotation de 399 €, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement. Monsieur le Maire propose d'ajouter 101 € à la rémunération de l'agent, comme cela avait été fait précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- décide de créer un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période du 04 janvier 2021 au 20 février 2021, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels.
- décide que l'agent recevra une rémunération forfaitaire de 500 euros nets.

Pour: 10

Contre : 0

Abstention: 0

11- Travaux à effectuer sur la commune

Claude MAS propose d'élaguer des arbres sur la Commune avec l'aide d'autres conseillers municipaux et de l'employé communal: platanes sur la place, arbres de l'aire de jeux ainsi que des arbres rue de la Barrière, en louant une nacelle. Le sapin pourrait être placé et décoré par la même occasion.

Il est demandé de ne pas trop élaguer afin de maintenir un certain niveau d'ombrage. Il sera fait au mieux en tenant compte de la hauteur des arbres et de leur état.

Les travaux sont prévus vendredi 27 et samedi 28 novembre.

12-Aide exceptionnelle- La Table de la Tour-DE 2020 052

Monsieur le Maire rappelle que le 28 octobre 2020, en raison de la crise du COVID 19 le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi qu'en Martinique, en instaurant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

Ainsi les ERP de type N : restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le « room service » des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat, doivent rester fermés.

En conséquence, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une aide au restaurant la Table de la Tour, comme cela avait été le cas lors du premier confinement.

Il propose ainsi d'annuler temporairement le loyer mensuel que la commune perçoit pour le local commercial, estimé à 366 € par mois.

Cette décision s'appliquera à compter du loyer du mois de novembre 2020, jusqu'à la réouverture du restaurant.

Après discussion, le Conseil Municipal décide:

- d'annuler temporairement le loyer mensuel que la commune perçoit pour le local commercial, estimé à 366 € par mois.

- d'appliquer cette décision à compter du loyer du mois de novembre 2020, jusqu'à la réouverture du restaurant.

Pour: 2

Contre: 3

Abstention: 5

L'aide n'est donc pas accordée. Monsieur le Maire se charge d'en expliquer les raisons au locataire. Cette décision pourra être revue après discussion avec les locataires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les élus de la demande de mutation de la secrétaire en début d'année 2021 et de la procédure de recrutement en cours.
 - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le garage loué par la commune à Mme Cassan pour le stationnement du tracteur est en vente. Faut-il saisir l'opportunité de cet achat pour créer un lieu de stockage et un atelier communal? Une décision devra être prise rapidement.
 - Il existe une application "panneau pocket" qui permet d'informer la population sur smartphone, tablette, internet. Il serait intéressant de se renseigner pour obtenir cette application (à priori pour un tarif de 180 €). D'autres communes du secteur en sont déjà pourvue.
 - Inscriptions possibles aux formations de l'AMF sur "la responsabilité civile et pénale des élus" le 4 décembre et sur "l'élaboration du budget" le 10 décembre (en visio)
- Présentation de la charte forestière de Territoire et des Collectivités Forestières d'Occitanie les 25 novembre et 1er décembre (en visio).
- Le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Fait à Teyssieu le 24 novembre 2020

Le Maire, Sylvain DIAZ

